

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le cinquième jour du mois de juin en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**  
Monsieur Stéphane Dion

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Mme Mylène Neault  
M. Marc-Olivier Habel  
Mme Mélanie Picard  
M. Alex Papineau  
Mme Sophie Côté  
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et greffière-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 2 citoyens

1. Mot du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
  - 3.1. Séance ordinaire du 01 mai 2023
  - 3.2. Séance extraordinaire du 09 mai 2023
4. Période de déclarations et de questions du conseil municipal
5. Première période de questions du public et les questions reçues par courriel
6. Municipalité de Sainte-Croix
  - 6.1- Comptes à payer
  - 6.2- Décret d'une nouvelle identité visuelle
  - 6.3- Partage de la ressource du service des communications
  - 6.4- Autorisation pour la conclusion d'une entente intermunicipale du service des communications
  - 6.5- Autorisation pour la conclusion d'une entente intermunicipale du service des travaux publics
  - 6.6- Nomination de M. René Bergeron, directeur des travaux publics adjoint
  - 6.7- Règlements d'emprunt numéros 640-2021, 622-2020, 658-2022, 663-2022 et 672-2022 – Soldes non utilisés
  - Convention collective
  - 6.8- Abolition du deuxième poste d'adjoint administratif (Réception, administration et loisirs)
  - 6.9- Création d'un nouveau deuxième poste d'adjoint administratif (Réception et administration)
  - 6.10- Création d'un nouveau poste de Coordonnateur du Service des loisirs
  - Projet de règlement n° 688-2023 à l'effet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats aux fins d'abroger le règlement numéro 610-2019
  - 6.11- Adoption
  - 6.12- Avis de motion
7. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - 7.1- Comptes à payer
  - 7.2- Soumission(s) et octroi de contrat – Réparation tuyauterie sur pompe saumure
  - 7.3- Tarification 2023-2024

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

8. Service des incendies de Sainte-Croix
  - 8.1. Engagement de M. Michaël Lagacé, pompier volontaire
  - 8.2. Engagement de Mme Eugénie De Jesse Levas, pompière volontaire
  
9. Voirie
  - Garage municipal
    - 9.1. Honoraires professionnels n° 2 (Manon Marcoux, architecte)
    - 9.2. État du coût net des travaux et financement
    - 9.3. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)  
– Attestation de fin des travaux
  
  - Rue du Bateau, tronçon n° 15
    - 9.4. Mandat inspection, relevés topographiques et études environnementales (ÉES phase 1) et écologique de gré à gré
  
  - Ponceau Pointe-Platon
    - 9.5. Travaux - Contrat de gré à gré
  
  - Réfection rue Lauzé
    - 9.6. Honoraires professionnels n° 8 (SNC-Lavalin inc.)
    - 9.7. Honoraires professionnels n° 9 (SNC-Lavalin inc.)
  
10. Hygiène du milieu
  - Émissaire rue Auger
    - 10.1. État du coût net des travaux et financement
  
  - Usine d'eau potable
    - 10.2. Honoraires professionnels n° 1 (Stantec Experts-conseils ltée)
  
11. Aménagement/urbanisme/développement
  - Comité consultatif d'urbanisme
    - 11.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 09 mai 2023
  
  - Dérogation mineure
    - 11.2. Dossier Mme Monique Laprise et M. Jean-Guy Blondeau, lot 3 591 372
    - 11.3. Dossier Mme Camila Huot et M. Mathieu Charron-Côté, lot 3 591 440
  
  - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
    - 11.4. Demande Mme Camila Huot et M. Mathieu Charron-Côté, lot 3 591 440
  
  - Projet de règlement n° 687-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage »
    - 11.5. Adoption
    - 11.6. Avis de motion
  
12. Loisirs et culture
  - Fête Nationale du Québec
    - 12.1. Sonorisation - Contrat de gré à gré
    - 12.2. Feux d'artifices – Contrat de gré à gré
    - 12.3. Demande d'autorisation spéciale
  
13. Varia
  - Aliénation de biens
    - 13.1. Soumission(s) – Vente de bois (Sentier pédestre)
  
  - MRC de Lotbinière
    - 13.2. Service de sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2022
    - 13.3. Ressources régionales partagées – Technicien informatique (Modification)
    - 13.4. Ressources régionales partagées – Soutien administratif et RH (Modification)
  
  - Relais pour la vie de Lotbinière
    - 13.5. Demande de financement

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

Centre de services scolaire des Navigateurs  
13.6. Régularisation de l'emprise de la rue Garneau

14. Deuxième période de questions du public et les questions reçues sur Facebook

Levée de l'assemblée

### MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil et aux citoyens. Présentation de la nouvelle identité visuelle de la municipalité.

175-2023

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### PROCÈS-VERBAL

176-2023

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 01 MAI 2023

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 01 mai 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

177-2023

#### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 09 MAI 2023

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 09 mai 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations

### PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Alex Papineau : Une belle activité samedi dernier le 3 juin pour la remise de plants d'arbres malgré la réception moindre de plants que prévu.

Mme Mylène Neault : Rappel de la Fête Nationale du Québec samedi le 24 juin prochain avec une belle programmation, détails à venir. Remerciements pour l'implication de tous les bénévoles.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question du public et par courriel.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

178-2023

#### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES DE MAI 2023

SALAIRES BRUTS DU 23 AVRIL AU 27 MAI 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS & URBANISME)	26 708.13
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, POMPIERS, MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BRIGADE SCOLAIRE & BIBLIOTHÈQUE	42 531.52
	AVANTAGES SOCIAUX	14 431.40 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>83 671.05</b>
	<b>INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE MAI 2023</b>	
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	91 555.47
	<b>TOTAL</b>	<b>175 226.52</b>

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

### COMPTES PAYÉS DE MAI 2023 – RATIFICATION

<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)</b>	<b>3 871.46</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	1 545.13
270150631	ESSENCE LOISIRS	181.64
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	62.82
216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	100.00
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	145.01
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	150.51
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	149.24
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	53.09
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	73.00
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	195.92
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	-179.23
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	128.82
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	50.00
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	50.00
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	57.50
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	141.32
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	138.00
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	164.63
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	154.80
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	74.41
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	83.00
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	165.93
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	185.92
<b>BOITE GRAFIQ</b>	<b>116.41</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	116.41
<b>BRAULT MAXTECH INC.</b>	<b>5 268.86</b>	
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	5 268.86
<b>BUROPRO CITATION INC.</b>	<b>6 068.01</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	27.85
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	5 345.33
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	694.83
<b>CARQUEST CANADA LTEE</b>	<b>86.23</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	65.57
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	20.66
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>270.00</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	270.00
<b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE NAVIGATEURS</b>	<b>574.88</b>	
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	574.88
<b>CINTHIA ABEL</b>	<b>500.00</b>	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00
<b>CLAUDE AUGER COURTIER EN ÉVÈNEMENT</b>	<b>359.30</b>	
270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	359.30
<b>DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS</b>	<b>1 089.33</b>	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	1 089.33
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>	<b>805.43</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	160.40
241200411	ANALYSE DE L'EAU	89.68
241200411	ANALYSE DE L'EAU	122.45
241200411	ANALYSE DE L'EAU	110.38
241200411	ANALYSE DE L'EAU	108.66
<b>FABIEN LES GAZONS</b>	<b>373.67</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	373.67
<b>FLEURS DE LAURIER SENC.</b>	<b>98.88</b>	
216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	98.88
<b>FQM ASSURANCES INC.</b>	<b>3 833.53</b>	
219000420	ASSURANCES	3 833.53
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>422.14</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	14.94
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	117.93
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	11.14
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	9.18
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	68.94
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	200.01
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>11 790.15</b>	
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 596.14
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	38.49
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	47.68
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	2 633.03
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	148.87
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	688.34
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	976.16
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	109.70
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	22.47
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.83
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	41.17
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	22.47
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	43.75
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 277.93
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	1 149.71
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 969.41
<b>JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.</b>	<b>799.77</b>	
241200635	USNE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	799.77
<b>JEUX GONFLABLES DE LA CAPITALE</b>	<b>545.01</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	545.01
<b>KAZZAM</b>	<b>107.79</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	107.79
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>	<b>44 815.90</b>	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 882.82
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 179.51
262100951	QUOTE PART MRC - ADM.	12 041.25
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	16 712.32
<b>MEDIMAGE</b>	<b>1 065.93</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	1 065.93
<b>MICHEL DROUIN</b>	<b>350.00</b>	
124100000	LICENCE ET PERMIS	350.00
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>21 922.45</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 359.15
5513825000	ROAP A PAYER	1 039.40
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	3 031.37
5513850000	R.R.Q. A PAYER	7 826.46
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	665.00
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	8 001.07
<b>PAGES JAUNES</b>	<b>141.53</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	141.53
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>	<b>166.71</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	166.71
<b>POSTES CANADA</b>	<b>185.41</b>	
213000321	TMBRES POSTES- ADMINISTRATION	185.41
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>8 727.75</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 894.10
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	665.00
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	6 168.65
		ADOBE - ABONNEMENT MONTAGE GRAPHIQUE 2023
		ESSENCE SILVERADO
		ESSENCE INCENDIE
		FLEURS DÉCÈS M. JULES LABERGE
		ESSENCE SILVERADO
		ESSENCE INCENDIE
		ESSENCE SIERRA
		ESSENCE INCENDIE
		DIESEL KUBOTA
		ATTACHE REMORQUE CAMION MUNICIPAL
		REMBOURSEMENT ABONNEMENT LOGICIEL DROPBOX
		LAMPE D'AVERTISSEMENT & AUTRES ACCESSOIRES INCENDIE
		PROMOTION 2023 CHAMBRE DE COMMERCE (MARE)
		PROMOTION 2023 CHAMBRE DE COMMERCE (MARESS SUPPLÉANTE)
		PERMIS DE RÉUNION FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
		ESSENCE SILVERADO
		ESSENCE SILVERADO
		ESSENCE SAVANA
		ESSENCE SAVANA
		ESSENCE INCENDIE
		ESSENCE TRACTEUR PELOUSE
		ESSENCE SAVANA
		ACHATS DIVERS
		MONTAGE & IMPRESSION PORTE-NOM
		ACHATS DIVERS ENTRETIEN
		RUBAN
		CHAISES SALLE DE CONFÉRENCE (16)
		ARMOIRE ET INSTALLATION
		ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
		ACHATS DIVERS PIÈCES & ACCESSOIRES
		REMISE AVRIL 2023
		ACHATS FLEURS
		REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE
		ACTIVITÉ CAMP DE JOUR 14-07-2023 1/2
		ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
		ANALYSE D'EAU
		ANALYSE D'EAU
		ANALYSE DES EAUX USÉES
		ANALYSE D'EAU
		ANALYSE D'EAU
		ANALYSE D'EAU
		ANALYSE D'EAU
		NETTOYAGE STATIONNEMENT (TROTOIRS)
		FLEURS DÉCÈS M. DENIS LEMAY
		AJUSTEMENT ASSURANCES 2023 CENTRE CONDITIONNMENT PHYSIQUE
		ACHAT ÉQUIPEMENT
		PIÈCES REMORQUE TRACTEUR À PELOUSE
		PIÈCES REMORQUE TRACTEUR À PELOUSE
		ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
		ACHATS DIVERS ENTRETIEN
		BARRES DE DÉMOLITION
		SERVICE MARS & AVRIL 2023
		SERVICE MARS & AVRIL 2023
		SERVICE MIFÉVRIER À MI-AVRIL 2023
		SERVICE MARS & AVRIL 2023
		SERVICE MARS & AVRIL 2023
		SERVICE AVRIL 2023
		SERVICE AVRIL 2023
		SERVICE MARS & AVRIL 2023
		SERVICE AVRIL 2023
		SERVICE AVRIL 2023
		SERVICE MARS & AVRIL 2023
		SERVICE MARS & AVRIL 2023
		SERVICE MI-AVRIL À MI-MAI 2023
		SERVICE MI-AVRIL À MI-MAI 2023
		SERVICE AVRIL 2023
		HYPOCHLORITE
		LOCATION JEUX GLAFLABLES VENTE DE GARAGE
		ANIMATION FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 1/2
		QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2023 5/12
		QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT 2023 5/12
		QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT 2023 2/4
		QUOTE-PART MRC ADMINISTRATION 2023 2/4
		ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
		REMBOURSEMENT DÉROGATION MINEURE
		REMISE AVRIL 2023
		REMISE AVRIL 2023
		REMISE AVRIL 2023
		REMISE AVRIL 2023
		REMISE AVRIL 2023
		REMISE AVRIL 2023
		SERVICE MAI 2023
		SERVICES PROFESSIONNELS PG -ADMINISTRATION
		AVIS NO 328
		REMISE AVRIL 2023
		REMISE AVRIL 2023
		REMISE AVRIL 2023

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

<b>REGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JE</b>		<b>36.25</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	36.25	PERMIS DE TRAGE MOITIÉ-MOITIÉ FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>6 618.86</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	6 618.86	POLICE NO. 4884 MAI 2023
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>513.31</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.48	SERVICE AVRIL 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.18	SERVICE MAI 2023
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE MAI 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.48	SERVICE MAI 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.47	SERVICE MAI 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.46	SERVICE MAI 2023
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.45	SERVICE MAI 2023
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.32	SERVICE MAI 2023
<b>TELU IP</b>		<b>373.21</b>	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	140.08	SERVICE MAI LOISIRS 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	70.05	SERVICE MAI 2023
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE MAI 2023
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.02	SERVICE MAI 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.02	SERVICE MAI 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	58.02	SERVICE MAI 2023
<b>TELU MOBILITE</b>		<b>509.31</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.49	SERVICE MAI 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE MAI 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	114.32	SERVICE MAI 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	69.80	SERVICE MAI 2023
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	63.30	SERVICE MAI 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	51.74	SERVICE MAI 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	81.87	SERVICE MAI 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE MAI 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	69.80	SERVICE MAI LOISIRS 2023
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>203.40</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE JUIN 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE JUIN 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE JUIN 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE JUIN 2023
<b>Total :</b>		<b>122 610.87</b>	

## COMPTES À PAYER DE MAI 2023

<b>9268-4612 QUÉBEC INC.</b>		<b>862.31</b>	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	862.31	LOCATION LOCAL POUR ÉQUIPEMENT CONDITIONNEMENT PHYSIQUE JUIN 2023
<b>ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.</b>		<b>1 056.85</b>	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	1 056.85	VALIDATION DES DÉBITMÈTRES
<b>BERGERON, RENE</b>		<b>235.00</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	235.00	BOTTES DE TRAVAIL
<b>BETON LAURIER INC.</b>		<b>144.87</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	144.87	ENTRETIEN PONCEAU
<b>BETONEL DULUX</b>		<b>901.69</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	901.69	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>BI-SPORTS LE FOURNISSEUR OFFICIEL</b>		<b>808.89</b>	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	678.35	ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	130.54	ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
<b>BUOPRO CITATION INC.</b>		<b>353.14</b>	
261000670	URBANISME - PAPETERIES	176.10	ACHATS DIVERS PAPETERIES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	101.27	ACHATS DIVERS PAPETERIES
261000670	URBANISME - PAPETERIES	55.97	ACHATS DIVERS PAPETERIES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	5.50	ACHATS DIVERS PAPETERIES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	14.30	ACHAT PAPETERIE
<b>CAPITALE EN FÊTE</b>		<b>2 037.93</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	2 037.93	LOCATION CHAPITEAU FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 24 JUIN 2023 2/2
<b>CARREFOUR EMPLOI - LOTBINIÈRE</b>		<b>120.00</b>	
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	120.00	GALA JEUNEXCELLENCE (2)
<b>CLÔTURE ALPHA INC.</b>		<b>7 194.37</b>	
2304000722	IMM. ENT. & REP. GARAGE & ENTRE	7 194.37	ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
<b>DENEIGEMENT LAURIER INC.</b>		<b>1 759.12</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 759.12	NIVELAGE DES RANGS 2023
<b>DESAULNIERS, GÉLINAS &amp; LANOUE</b>		<b>35 067.38</b>	
213000413	SERV. PROF. VERIF. COMPTABLE	35 067.38	HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2022
<b>ECO VERDURE</b>		<b>149.46</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	74.73	ACHAT ENTRETIEN
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	74.73	ACHAT ENTRETIEN
<b>ÉQUIPRO LOCATION ET VENTE D'OUTILS</b>		<b>846.75</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	87.91	ACHAT ÉQUIPEMENT
222000516	LOC. EQUIP. INCENDIE	189.71	LOCATION NACELLE ENTRETIEN PARC JEAN-GUY-FOURNIER
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	569.13	LOCATION NACELLE ENTRETIEN TERRAIN CASERNE INCENDIE
<b>ÉRIC VACHON</b>		<b>636.98</b>	
270150455	IMMATRICULATION LOISIRS	597.45	IMMATRICULATION CAMION LOISIRS
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	39.53	FRAIS DE DÉPLACEMENT AVRIL & MAI 2023
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>36.90</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	36.90	AVIS MUTATION
<b>FORMULES MUNICIPALES ENR.</b>		<b>423.39</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	423.39	LIVRE DE RÉGLEMENTS & FEUILLES
<b>FRANCE DUBUC - PETITE CAISSE</b>		<b>58.15</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	2.25	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270230670	ACHATS DE VOLUMES	55.90	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
<b>FRIGO-LOCO</b>		<b>287.44</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	287.44	REMORQUE RÉFRIGÉRÉE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023
<b>GÉRARD BOURBEAU &amp; FILS INC.</b>		<b>881.80</b>	
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	881.80	ACHATS FLEURS
<b>GESTOCK</b>		<b>116.29</b>	
270150650	VETEMENT/ÉQUIP SPORTIF LOISIRS	116.29	IMPERMÉABLE & VESTE
<b>GLS DICOM EXPRESS</b>		<b>14.43</b>	
241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	14.43	TRANSPORT ANALYSE DU DÉGRILLEUR
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>382.37</b>	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	201.21	RÉPARER LUMIÈRE (RUE BARBIN)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	181.16	ENTRETIEN USINE D'EAU POTABLE
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>1 874.19</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	104.90	ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 694.59	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	-818.55	CRÉDIT ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	57.49	ACHAT ENTRETIEN
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	-114.98	CRÉDIT ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	847.31	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	49.41	ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	8.04	ACHAT ENTRETIEN
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	57.48	ACHAT ENTRETIEN
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	-11.50	CRÉDIT & ACHAT ENTRETIEN
<b>INFORTMIC</b>		<b>5 482.87</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	1 583.78	REMPLACEMENT ORDINATEUR (ADMINISTRATION)
211000527	ENT ET RÉP.-AMEUBLEMENT CONSEIL	1 373.95	REMPLACEMENT PORTABLE (ÉLU)
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	2 454.72	REMPLACEMENT PORTABLE (TRAVAUX PUBLICS)
232000670	PAPETERIE - FOUR., IMP - LIVRES	70.42	SERVICE ANTIVIRUS ANNUEL (7 MOIS)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

<b>JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ</b>		<b>275.90</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	114.96	ACHAT ÉQUIPEMENT
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	160.94	ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
		<b>325.00</b>	
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		325.00	HONORAIRES COURS DE TAEKWONDO 2023 2/2
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	<b>93.93</b>	
<b>KARINE TESSIER</b>		69.07	ACTIVITÉ ACCUEIL IMMIGRANTS
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	24.86	ACTIVITÉ ACCUEIL IMMIGRANTS
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE		
<b>LAROCHE, GUY</b>		<b>258.00</b>	
270150650	VETEMENT/ÉQUIP SPORTIF LOISIRS	258.00	LUNETTE DE SÉCURITÉ
<b>LAROSE &amp; FILS L'TEE</b>		<b>234.54</b>	
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	234.54	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>L'ARTICHER - CAROLINE CADOTTE</b>		<b>2 144.59</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	2 144.59	ACTIVITÉ ACCUEIL IMMIGRANTS
<b>LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS</b>		<b>672.60</b>	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	672.60	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>LES ENSEIGNES PALA</b>		<b>661.10</b>	
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	488.64	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	172.46	ACHAT ENTRETIEN
<b>LES ENTREPRISES LEVISIENNES INC.</b>		<b>17 725.27</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	7 806.09	BALAYAGE DES RUES 2023
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	9 919.18	ENTRETIEN TRAVAUX DE RAPÉÇAGE
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>1 485.92</b>	
270190522	ENTR. PISTES DE SKIFOND	356.39	ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	321.91	ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENT
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	464.00	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	275.22	ENTRETIEN VTT
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	22.94	ACHAT ENTRETIEN
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	45.46	ACHAT ENTRETIEN
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>834.81</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	55.49	ACHAT VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	81.53	ACHAT VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	81.59	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	38.80	ACHAT VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	65.99	ACHAT VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	433.86	ACHAT VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	23.05	ACHAT VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	54.50	ACHATS VOLUMES
<b>MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.</b>		<b>450.68</b>	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	450.68	ENTRETIEN CAMION SAVANA
<b>MILOT, STEPHANE</b>		<b>47.69</b>	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	47.69	FRAIS DE DÉPLACEMENT AVRIL & MAI 2023
<b>MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>7 381.75</b>	
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	6 852.83	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	528.92	HON. PROF DOSSIER URBANISME
<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT</b>		<b>4 806.41</b>	
222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	4 806.41	FORMATIONS (4)
<b>MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE</b>		<b>150.00</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	150.00	LOCATION MINI-PUT FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023
<b>NORA BYRNE</b>		<b>1 200.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 200.00	HONORAIRES COURS DE YOGA RETRAITÉS & POUR TOUS 2023 2/2
<b>OMBRAGES</b>		<b>597.87</b>	
0270240522	ENT ET RÉP ÉGLISE SAINTE-CROIX	597.87	HON. PROF. SERVICES D'EXPERTS MISE EN LUMIÈRE
<b>OSEZARTA INC.</b>		<b>5 058.90</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	5 058.90	GROUPE DE MUSIQUE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023 2/2
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>		<b>218.45</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	218.45	CONFIGURATION NOUVEL ORDINATEUR ADMINISTRATION
<b>PITNEY BOWES CANADA</b>		<b>206.27</b>	
213000517	LOCATION D'AMEUBLEMENT -ADM.	206.27	LOCATION BALANCE DU 01-06-2022 AU 31-05-2023
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>549.88</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	68.59	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	481.29	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>POSTES CANADA</b>		<b>387.72</b>	
270150321	TMBRES POSTES - LOISIRS	101.01	COMMUNIQUÉ LOISIRS
213000321	TMBRES POSTES- ADMINISTRATION	286.71	AVIS NO 329 & COMMUNIQUÉ DÉCHETS VOLUMINEUX
<b>PRECICOM</b>		<b>384.02</b>	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	384.02	SERVICE MAI 2023
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>		<b>222.71</b>	
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	222.71	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>2 849.88</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	884.10	ACHATS DIVERS PIÈCES & ACCESSOIRES
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	761.15	ACHATS DIVERS PIÈCES & ACCESSOIRES
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	197.68	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	1 006.95	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>SANDRA PLOURDE - FODDIE CRÉATIVE</b>		<b>2 655.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	2 655.00	SERVICES PROFESSIONNELS - COURS CUISINE
<b>SANI BLEU</b>		<b>678.35</b>	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	401.26	LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE DU 19-05 AU 18-06-2023)
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	277.09	LOCATION TOILETTE (PARC GÉRARD-CHABOT DU 19-05 AU 18-06-2023)
<b>SANI-ORLÉANS INC.</b>		<b>2 309.61</b>	
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	2 309.61	ENTRETIEN CONDUITE SANITAIRE
<b>SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN</b>		<b>791.04</b>	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	791.04	ENTRAIDE INCENDIE (236, RUE PICARD) LE 6 MAI 2023
<b>SOUDURE L.M.B. INC.</b>		<b>121.87</b>	
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	121.87	PIÈCES POUR REMORQUE TRACTEUR À PELOUSE
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>44.94</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	32.97	CAFÉS
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	11.97	ACHATS DIVERS
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>713.55</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	702.68	PHOTOCOPIES 04-04 AU 03-05-2023
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	10.87	PHOTOCOPIES 30-04 AU 29-05-2023
<b>URLS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES</b>		<b>1 021.77</b>	
270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	955.02	FORMATION ANIMATEUR CAMP DE JOUR
270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	66.75	FORMATION AIDE-ANIMATEUR CAMP DE JOUR

**Total : 119 292.59**

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 08-2023

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

**ATTENDU** la nouvelle identité visuelle de la municipalité de Sainte-Croix :

### **DÉCOUVREZ LA FORCE DE SAINTE-CROIX**

Bordée par le majestueux fleuve Saint-Laurent, Sainte-Croix profite d'un environnement naturel exceptionnel. Sa falaise, ses berges, ses forêts et ses plaines agricoles abritent une faune et une flore diversifiées. Les visites bisannuelles des oies blanches, le son de la chute du Petit Saut et les couchers de soleil au parc Détente inspirent et procurent calme et sérénité.  
Sainte-Croix, **FORTE de sa NATURE**

Les citoyens de Sainte-Croix sont des gens de cœur bienveillants, accueillants et impliqués dans leur milieu. Ce sont des bâtisseurs et des travailleurs, d'ici et d'ailleurs, qui se retroussent les manches et qui savent relever les plus grands défis. Des âmes avenantes qui aiment se retrouver, partager et s'entraider.  
Sainte-Croix, **FORTE de sa COMMUNAUTÉ**

Berceau de la MRC de Lotbinière, Sainte-Croix, c'est une histoire de familles. Les Gauthier, Houde, Boisvert, Lemay, Beudet, Hamel, Demers et Lambert, parmi tant d'autres, ont forgé les piliers de ce qui allait devenir un chef-lieu au passé riche. Son patrimoine, bâti et culturel, révèle son histoire et émerveille encore aujourd'hui.  
Sainte-Croix, **FORTE de sa CULTURE**

Prémices de l'établissement de la première paroisse en 1721, l'agriculture est plus que jamais présente à Sainte-Croix. Aujourd'hui bien ancrées dans la communauté, les industries, qui se sont établies dans la Municipalité, sont au cœur de sa vitalité économique. Tout comme ses attraits touristiques, elles sont une richesse collective et contribuent à son essor.  
Sainte-Croix, **FORTE de son ÉCONOMIE**

Été comme hiver, ce sont des citoyens actifs, vivants et chaleureux, de tous âges, qui animent et vitalisent Sainte-Croix. La réalisation de grands projets et la planification de ceux à venir résultent du dynamisme de sa communauté, gage de progrès et d'innovation.  
Sainte-Croix, **FORTE de son DYNAMISME**

Forte de ses nombreuses ressources pour poursuivre son développement et rayonner au-delà de ses frontières, Sainte-Croix peut compter sur ses citoyens fiers, solidaires et engagés, qui s'unissent pour avancer, tous dans la même direction.  
**SAINTE-CROIX, UN COURANT FORT**

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la nouvelle identité visuelle de la municipalité de Sainte-Croix.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution numéro 140-2015.

180-2023

### **PARTAGE DE LA RESSOURCE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**ATTENDU** la résolution numéro 074-2023;

**ATTENDU** la réception du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'effet qu'ils ont bien reçu la demande de financement pour le projet de partage de la ressource du service des communications entre la municipalité de Sainte-Croix et la municipalité de Laurier-Station;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de commencer dès maintenant le partage du service des communications;

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement que le conseil autorise le partage du service des communications avec la municipalité de Laurier-station à compter du 06 juin 2023.

181-2023

### **AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix et la municipalité de Laurier-Station désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'entente intermunicipale du service des communications;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Carmen Demers, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix autorise la conclusion d'une entente relative à l'entente intermunicipale du service des communications avec la municipalité de Laurier-Station. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Mme Mélanie Picard, mairesse suppléante, et Mme France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer ladite entente.

182-2023

### **AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix et la municipalité de Laurier-Station désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'entente intermunicipale du service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix autorise la conclusion d'une entente relative à l'entente intermunicipale du service des travaux publics avec la municipalité de Laurier-Station. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Mme Mélanie Picard, mairesse suppléante, et Mme France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer ladite entente.

183-2023

### **NOMINATION DE M. RENÉ BERGERON, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ADJOINT**

**ATTENDU** la résolution numéro 204-2022;

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à la nomination de M. René Bergeron à titre de directeur des travaux publics adjoint tenant compte de la restructuration du personnel et du travail pour le service des travaux publics;

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de nommer monsieur René Bergeron pour agir à titre de directeur des travaux publics adjoint pour la municipalité de Sainte-Croix à compter du 06 juin 2023.

Les conditions de travail sont celles prévues à la convention des employés cadres en vigueur.

184-2023

### **RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 640-2021, 622-2020, 658-2022, 663-2022 ET 672-2022 – SOLDES NON UTILISÉS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU QU'**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix informe le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

### **Annexe**

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation		Promoteur	Paiement comptant	Solde résiduel à annuler
					Fonds général	Subvention			
640-2021	538 669	538 669	545 598	153 800		391 798			384 869
622-2020	1 066 153	1 066 153	1 121 714	743 100		378 575		39	323 053
658-2022	800 000	800 000	129 366	129 366					670 634
663-2022	225 198	225 198	73 398	23 072		52 426		(2 100)	202 126
672-2022	357 456	357 456	419 859	290 762		129 033		64	66 694

### CONVENTION COLLECTIVE

185-2023

#### ABOLITION DU DEUXIÈME POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (RÉCEPTION, ADMINISTRATION ET LOISIRS)

**ATTENDU QU'**il est requis d'abolir le deuxième poste d'adjoint administratif (réception, administration et loisirs) tenant compte des besoins en progression du service des loisirs de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il est prévu que l'Employeur peut se réserver le droit de gérer, diriger et d'administrer selon l'article 4.02 de la convention collective en vigueur;

**IL** est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'abolir le deuxième poste d'adjoint administratif à compter des présentes.

186-2023

#### CRÉATION D'UN NOUVEAU DEUXIÈME POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (RÉCEPTION ET ADMINISTRATION)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de créer un nouveau poste correspondant aux besoins de l'administration de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce nouveau poste de trente-cinq (35) heures sera pour un salarié régulier à temps complet d'adjoint administratif (réception et administration) pour la municipalité. Possibilité de trente (30) heures si nécessaire;

### DESCRIPTION :

Horaire de travail : Cinq (5) jours du lundi au vendredi à raison de 7 heures par jour, de 08 : 30 à 12 : 00 heures, et de 13 : 00 à 16 : 30 heures.

**Titre :** ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(TIVE)  
**Service :** Secrétariat municipal  
**Supérieur immédiat :** Directrice générale et greffière-trésorière

---

### Description sommaire

Sous l'autorité de la directrice générale et greffière-trésorière, assisté de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, voit à accomplir tous les travaux reliés au bon fonctionnement du secrétariat municipal (réception et administration).

### Tâches

- Assure le service à la clientèle, reçoit les clients au comptoir et donne suite à leurs demandes, il en est de même pour toutes demandes faites par téléphone ou correspondance et selon le cas, les acheminent à qui de droit;
- Effectue tous les travaux avec la suite Office;
- Effectue tous les travaux comptables tels que : entrer les factures, sortir les chèques des fournisseurs, faire les paies, percevoir les taxes et comptes divers, faire les reçus, faire les conciliations bancaires, faire la fermeture du mois, faire diverses facturations, faire la gestion des postdatés et faire les remises gouvernementales;
- Achemine les paies aux institutions financières;
- Assure le classement des documents avec la gestion documentaire appropriée tels que : factures, reçus, correspondance, etc.;
- Assure la tenue à jour des archives et voit à la destruction lorsque requise;
- Prépare tous les documents nécessaires à la tenue des réunions;
- Effectue les travaux reliés à la correspondance tels que : mettre sous enveloppe et affranchir;
- Dresse l'inventaire de la papeterie et fait les achats si nécessaire;
- Doit à l'occasion, prendre les locations de salles lors des vacances et à la demande de l'Employeur;
- Accomplit toutes autres tâches reliées à sa fonction sur demande de son supérieur immédiat.

### Exigences

- D.E.P. ou D.E.C. en bureautique (ou expérience équivalente dans ce milieu de travail)
- Bon français parlé et écrit.

### Connaissances

- Microsoft Office
- Logiciel comptable PG Solutions (un atout)
- Comptabilité ou notions comptables de base

Salaire et conditions de travail selon la convention collective présentement en vigueur.

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de créer ledit poste à compter des présentes et de procéder à l'affichage requis.

187-2023

## CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE COORDONNATEUR DU SERVICE DES LOISIRS

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de créer un nouveau poste correspondant aux besoins des activités de loisirs sportives, culturelles et communautaires de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce nouveau poste de trente-cinq (35) heures sera pour un salarié régulier à temps complet de coordonnateur du Service des loisirs;

### DESCRIPTION :

Horaire de travail : Généralement, cinq (5) jours du lundi au vendredi à raison de sept (7) heures par jour, de 08 : 30 à 12 : 00 heures, et de 13 : 00 à 16 : 30 heures. Occasionnellement, horaire variable soir et fin de semaine selon les activités du Service des loisirs;

**Titre :** Coordonnateur(trice) du Service des loisirs  
**Service :** Loisirs  
**Supérieur immédiat :** Directeur du Service des loisirs

---

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

### DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité du directeur des loisirs, le coordonnateur(trice) effectue des tâches de planification et de réalisation d'activités pour le Service des loisirs de la municipalité de Sainte-Croix.

#### *Description des tâches :*

- Planifier et mettre en œuvre l'ensemble des activités de loisirs (sportives, culturelles et communautaires);
- Assurer, en collaboration avec le directeur des loisirs, la gestion des programmes de loisirs existants, en complémentarité avec les organismes du milieu;
- Soutenir, motiver et susciter le bénévolat;
- Agir comme personne-ressource auprès des différents organismes et comités du milieu;
- Participer aux réunions de certains comités sportifs régionaux;
- Stimuler et dynamiser la vie communautaire dans la collectivité;
- Participer à l'évaluation des ressources disponibles et nécessaires à la réalisation d'activités et procéder à la recherche de financement;
- Gérer la plateforme d'inscription en ligne;
- Collaborer à la préparation d'horaires d'activités ou d'horaires de travail du personnel de soutien et de bénévoles;
- S'occuper de la gestion des requêtes des citoyens;
- Sensibiliser les gens aux sports, à l'activité physique et aux saines habitudes de vie;
- Effectuer des tâches administratives et manuelles;
- Voir à l'amélioration continue de ses tâches;
- Effectuer d'autres tâches connexes ou complémentaires à la demande de son supérieur.

#### *Conditions particulières à la tâche :*

- Travail à temps complet trente-cinq (35) heures par semaine, généralement cinq (5) jours du lundi au vendredi à raison de sept (7) heures par jour. Occasionnellement, horaire variable soir et fin de semaine selon les activités du Service des loisirs;
- Travail exigeant grande autonomie, entregent et facilité à communiquer;
- Travail qui demande un bon sens de l'organisation et des responsabilités;
- Travail qui demande attention, précision et concentration;
- Travail qui nécessite une bonne capacité de planification et des aptitudes pour le travail d'équipe;
- Travail qui requiert de bonnes aptitudes à travailler auprès de bénévoles.

#### *Exigences :*

- Avoir complété un DEC en récréologie ou en loisirs ; ou avoir une formation ou expérience jugée équivalente;
- Avoir au moins deux (2) ans d'expérience en loisirs;
- Maîtrise de l'informatique et des logiciels appropriés (Suite Office);
- Maîtrise de la langue française;
- Démontrer beaucoup de rigueur professionnelle, d'autonomie et posséder une excellente méthode de travail, logique et efficace;
- S'engager à suivre des formations à la demande de la direction;
- Posséder un permis de conduire et un véhicule.

Salaire et conditions de travail selon la convention collective présentement en vigueur.

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de créer ledit poste à compter des présentes et de procéder à l'affichage requis.

### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 688-2023 À L'EFFET DE DÉLÉGUER À TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2019**

188-2023

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** le conseil peut faire, amender ou abroger des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité de Sainte-Croix suivant l'article 961.1 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 610-2019 régit déjà les délégations de pouvoir afin d'autoriser des dépenses et de passer des contrats à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

**ATTENDU QUE** les délégations de pouvoir autorisées par ce règlement ne correspondent plus aux besoins de l'administration présente et doivent être révisées;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement abroge le règlement numéro 610-2019;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mylène Neault**

**APPUYÉ PAR : Sophie Côté**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement numéro 688-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 688-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 688-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 688-2023 à l'effet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats aux fins d'abroger le Règlement numéro 610-2019.

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

#### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### SALAIRE DE MAI 2023

SALAIRES BRUTS DU 23 AVRIL AU 27 MAI 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION)	1 322.88
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	2 356.27
	AVANTAGES SOCIAUX	817.37
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 496.52</b>
<u>INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE MAI 2023</u>		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	11.90
	<b>TOTAL</b>	<b>4 508.42</b>

#### COMPTES PAYÉS DE MAI 2023 – RATIFICATION

<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>295.23</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	295.23	REMISE AVRIL 2023
<b>COMMISSION DE LA SANTE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL</b>	<b>65.08</b>	
270120999 FRAIS GESTION CNESST & AUTRES	65.08	FRAIS DOSSIERS 2023 & AJUSTEMENT COTISATION 2022
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>106.80</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	51.72	ACHAT ENTRETIEN
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	44.75	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	10.33	ACHAT ENTRETIEN
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>6 750.71</b>	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	6 750.71	SERVICE MI-AVRIL À MI-MAI 2023
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>6 082.21</b>	
5513840000 IMPÔT PROV. A PAYER	2 335.07	REMISE AVRIL 2023
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	309.34	REMISE AVRIL 2023
5513820000 RQAP A PAYER	274.11	REMISE AVRIL 2023
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	398.77	REMISE AVRIL 2023
5513850000 R.R.Q. A PAYER	2 714.92	REMISE AVRIL 2023
5513841000 IMPÔT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	50.00	REMISE AVRIL 2023
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>2 380.06</b>	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	704.41	REMISE AVRIL 2023
5513816000 IMPÔT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	50.00	REMISE AVRIL 2023
5513815000 IMPÔT FÉD. A PAYER (SANS AS.C)	1 625.65	REMISE AVRIL 2023
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>	<b>137.38</b>	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	137.38	POLICE NO. 4884 MAI 2023

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

TELUS COMMUNICATIONS INC.	109.23	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE MAI 2023
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON	60.00	
270120496 FRAIS CARTE DE CRÉDIT	60.00	FRAIS ANNUELS
<b>Total :</b>		<b>15 986.70</b>

### COMPTES À PAYER DE MAI 2023

AIGUISAGE ROUSSEAU		172.46
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE		172.46
ACHATS DIVERS ENTRETIEN		
ENTREPRISE AIR VAP		456.28
270165526 ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)		456.28
ACHAT ENTRETIEN		
FILTRE PLUS YG INC.		708.25
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT		708.25
ACHATS DIVERS ENTRETIEN		
GRUPE CASTONGUAY INC.		828.67
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT		196.27
ACHATS DIVERS ENTRETIEN		
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT		632.40
ACHATS DIVERS ENTRETIEN		
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		29 895.49
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES		291.13
ORDURES JANVIER 2023		
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES		1 164.52
ORDURES FÉVRIER À MAI 2023		
270140414 SERVICES PROF.- INFORMATIQUE		1 559.84
SERVICE PROF. INFORMATIQUE ADM. 2023		
270145421 ASSURANCES		26 880.00
ASSURANCE MMQ 2023		
PRODUITS CAPITAL INC.		195.40
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA		195.40
ACHAT ENTRETIEN		
SOURCE OMEGA		62.09
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)		62.09
ACHAT ENTRETIEN		
<b>Total :</b>		<b>32 318.64</b>

190-2023

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION TUYAUTERIE SUR POMPE SAUMURE

Une (1) soumission reçue :

➤ Plomberie Ste-Croix 7 002,61 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

Il est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Plomberie Ste-Croix pour le prix de 7 002,61 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

191-2023

### TARIFICATION 2023-2024

LOCATION DE GLACE	TARIF 2022/2023	TARIF 2023/2024	NOTES
Hockey adulte	215\$/h tx. incl. (322.50\$/ 1.5h)	229\$/h tx. incl.	
Curling saison	185\$/h tx incl. (277.50\$/ 1.5h)	215\$/h tx. incl.	lundi 19h00 à 21h00
Mercenaires (équipe sénior)	500\$/partie tx. incl.	530\$ partie tx. incl.	
Hockey mineur Lotbinière + Ringuette Lotbinière	142\$/h tx. incl. (213.00\$/ 1.5h)	151\$/h tx. incl.	Joutes et pratiques
Hockey mineur Lotbinière (MAHG 4 ans) + Tournoi Novice	105\$/h tx. incl. (157.50\$/ 1.5h)	110\$/h tx. incl.	Pratiques pour petit groupe
Hockey mineur extérieur	183\$/h tx. incl. (274.50\$/ 1.5h)	195\$/h tx. incl.	Joutes et pratiques
Tournoi Hockey mineur de Ste-Croix	Voir la Politique de soutien aux organismes culturels et sportifs de Sainte- Croix	N'existe plus	

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023**

<b>C.P.A.</b>	142\$/h tx incl. (213.00\$/ 1.5h)	Patinage Plus : 151\$/h	Patinage Plus : Grand groupe, frais moindres patineurs
<b>C.P.A Patin artistique libre (pour tous)</b>	70\$/séance	Patinage privé : 120\$/h	Patinage privé : Plus petit groupe, frais plus élevés patineurs
<b>Tournoi scolaire RSEQ</b>	85\$/h (127.50\$/ 1.5h)	90\$/h	Heures de jour en semaine
<b>Patinage libre (pour tous)</b>	Gratuit	Gratuit	dimanche 17h00 à 18h30
<b>Hockey libre (pour tous)</b>			vendredi 16h30-18h00 *horaire sujet à changement
<b>Location privée ou familiale</b>		110\$/h	

<b>LOCATION DIVERSE</b>	<b>TARIF 2022/2023</b>	<b>TARIF 2023/2024</b>	<b>NOTES</b>
Casier aréna	165\$/tx.incl.	170\$/tx.incl.	
Table	6 \$/table/jour + tx	6 \$/table/jour + tx	
Chaise	1 \$/chaise/jour + tx	1 \$/chaise/jour + tx	
Location salle	175\$ tx incl.	185\$ tx incl.	minimum 3 heures

**LOCATION DE L'ARÉNA**

(hors saison - patinoire sèche)

Prix 1220 \$ par jour, taxes en sus.

- 1- Entente selon l'activité et contractuelle.
  - 2- 40 % des coûts de location sont payables lors de la réservation.
  - 3- Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage de l'activité.
  - 4- Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris intérieurs et extérieurs causés lors de l'activité.
  - 5- Le résiduel des coûts de location sera payable dans les quarante-huit heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- N.B. a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou fermer le restaurant;  
b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois provinciales et municipales;  
c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situation très particulière.

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que décrite au préambule et d'autoriser le directeur des loisirs à signer lesdits contrats de location.

**SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX**

**ENGAGEMENT DE M. MICHAËL LAGACÉ, POMPIER VOLONTAIRE**

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'engager monsieur Michaël Lagacé pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce, selon les conditions d'embauche d'un pompier.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

193-2023

### ENGAGEMENT DE MME EUGÉNIE DE JESSE LEVAS, POMPIÈRE VOLONTAIRE

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager madame Eugénie de Jesse Levas pour agir à titre de pompière volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce, selon les conditions d'embauche d'une pompière

### VOIRIE

#### GARAGE MUNICIPAL

194-2023

### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (MANON MARCOUX, ARCHITECTE)

**ATTENDU** la résolution numéro 045-2022;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de payer à Manon Marcoux, architecte, la somme de 2 299,50 \$ pour la surveillance des travaux de l'agrandissement du garage municipal, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 480 datée du 16 mai 2023.

195-2023

### ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

**ATTENDU** la résolution numéro 050-2023;

#### Dépenses :

- Contrat des travaux (Construction Maurice Bilodeau inc.)	437 958,02 \$
- Appel d'offres (Médias Transcontinental – SEAO)	17,25 \$
- Plans (Document Express Enr.)	27,59 \$
- Honoraires professionnels démolition (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	1 535,80 \$
- Honoraires professionnels travaux sol contaminé (Les Excavations Ste-Croix inc.)	388,60 \$
- Honoraires professionnels traitement sol contaminé (Englobe Environnement inc.)	1 518,10 \$
- Installation système d'alarme (Systèmes Sécurité Concept Enr.)	3 868,34 \$
- Honoraires professionnels plans, devis et surveillance (Architecte MMB inc.)	14 486,85 \$

**Sous-total :** **459 800,55 \$**

(-) Retour de taxes (TPS) -19 995,65 \$  
(-) Retour de taxes (TVQ) -19 945,72 \$

**Coût net du projet :** **419 859,18 \$**

(-) Fonds activités financières 2022 - 64,18 \$

(-) Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux  
(PRABAM) - 129 033,00 \$

**Financement permanent requis :** **290 762,00 \$**

**Financement règlement numéro 672-2022 :** **290 762,00 \$**

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement de 290 762,00 \$ au règlement d'emprunt numéro 672-2022.

196-2023

### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) – ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

### **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023**

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés du 01<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 avril 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- La reddition de comptes finale accessible par le Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR);
- L'Attestation du directeur général de la reddition de comptes finale;
- L'Attestation du directeur général concernant le respect des lois, règlements et normes en vigueur;
- Le rapport de mission de procédures convenues (NCSC 4400);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents), disponibles sur demande.

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Marc-Olivier Habel, appuyée par Mélanie Picard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Croix autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **RUE DU BATEAU, TRONÇON N° 15**

197-2023

#### **MANDAT INSPECTION, RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES (ÉES PHASE 1) ET ÉCOLOGIQUE DE GRÉ À GRÉ**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme Pluritec datée du 24 mars 2023;

**ATTENDU** que la municipalité autorise la réalisation des étapes du projet pour l'inspection du mur de soutènement (incluant un rapport), les relevés topographiques et les études environnementales (ÉES phase 1) et écologique;

**ATTENDU** que le projet de réfection de la rue du Bateau est prévu sur une longueur totale approximative de 120 mètres;

**ATTENDU** que cette première phase est pour un montant forfaitaire de 12 500 \$, taxes en sus;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de mandater la firme Pluritec à procéder à la préparation de l'inspection, des relevés et études selon l'offre présentée.

#### **PONCEAU POINTE-PLATON**

198-2023

#### **TRAVAUX – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

**ATTENDU** l'offre reçue de Les Excavations Ste-Croix inc. concernant les travaux de réfection partielle du ponceau de Pointe-Platon pour un montant de 12 320,51 \$, taxes en sus;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à Les Excavations Ste-Croix inc. pour lesdits travaux selon l'offre présentée.

#### **RÉFECTION RUE LAUZÉ**

199-2023

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 8 (SNC-LAVALIN INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 309-2019;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de payer à SNC-Lavalin inc., la somme de 749,72 \$ pour les plans et devis concernant le projet de réfection de la rue Lauzé, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1650861 datée du 14 mars 2023.

200-2023

### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 9 (SNC-LAVALIN INC.)

**ATTENDU** la résolution numéro 122-2023;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de payer à SNC-Lavalin inc., la somme de 7 522,24 \$ pour la mise à jour requise des plans et devis concernant le projet de réfection de la rue Lauzé, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1659429 datée du 16 mai 2023.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### ÉMISSAIRE RUE AUGER

201-2023

### ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

**ATTENDU** la résolution numéro 058-2023;

#### Dépenses :

- Contrat des travaux (Construction Lemay inc.)	53 860,05 \$
- Honoraires professionnels certificat d'autorisation (Groupe Conseil CHG inc.)	4 731,42 \$
- Honoraires professionnels plans, devis et surveillance (Groupe Conseil CHG inc.)	21 530,50 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>80 121,97 \$</b>
(-) Retour de taxes (TPS)	-3 366,07 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-3 357,65 \$
<b><u>Coût net du projet :</u></b>	<b>73 398,25 \$</b>
(-) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023	
- Comptant-Gouvernement fédéral (69.44%)	- 52 426,00 \$
- À recevoir 20 ans-Gouvernement provincial (30.56%)	23 072,00 \$

**Financement permanent requis :** **20 972,25 \$**

**Financement règlement numéro 663-2022 :** **23 072,00 \$**

**Surplus au règlement d'emprunt :** **2 099,75 \$**

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un surplus libre au montant de 2 099,75 \$ au règlement d'emprunt numéro 663-2022.

### USINE D'EAU POTABLE

202-2023

### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE)

**ATTENDU** la résolution 060-2023;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de payer à la firme Stantec Experts-conseils ltée la somme de 7 241,02 \$ pour le projet de réfection du système de traitement actuel de l'usine d'eau potable de la municipalité, telle que plus amplement détaillée aux factures numéros 1796253 datée du 13 avril 2023 et 1803164 datée du 10 mai 2023.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 MAI 2023

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 09 mai 2023.

#### DÉROGATION MINEURE

203-2023

#### DOSSIER MME MONIQUE LAPRISE ET M. JEAN-GUY BLONDEAU, LOT 3 591 372

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de madame Monique Laprise et monsieur Jean-Guy Blondeau pour une dérogation mineure, lot 3 591 372, visant à régulariser la non-conformité de l'immeuble à l'article 6.1.1 du Règlement de zonage 389-2007 dont la marge de recul avant est de 12 m pour la zone 34-AD alors que la résidence existante se situe à 9.56 m de la ligne avant.

**ATTENDU QUE** la demande vise à régulariser la marge avant d'une construction bâtie il y a plus de 40 ans;

**ATTENDU QUE** la disparition du fossé ne permet pas déterminer si la marge avant actuelle de la résidence bénéficie de droit acquis;

**ATTENDU QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure, lot 3 591372.

204-2023

#### DOSSIER MME CAMILA HUOT ET M. MATHIEU CHARRON-CÔTÉ, LOT 3 591 440

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de madame Camila Huot et monsieur Mathieu Charron-Côté pour une dérogation mineure, lot 3 591 440, visant à permettre l'exercice d'un service de garde en milieu familial, comme service associé à l'usage habitation, dans un bâtiment accessoire à la résidence, alors que le règlement de zonage 389-2007 stipule comme condition à ce type d'usage que : le bâtiment où est tenu l'établissement comprend au moins 1 logement ».

**ATTENDU QU'**un service de garde en milieu familial est un prolongement normal et naturel d'un usage résidentiel;

**ATTENDU QUE** le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet-pilote du ministère de la Famille dans le but d'expérimenter de nouvelles formules en services de gardes;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille a accepté le projet présenté;

**ATTENDU QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines;

**ATTENDU QU'**une modification réglementaire subséquente sera adoptée pour baliser ce type de projet-pilote;

**ATTENDU QUE** l'ouverture du service de garde en milieu familial permettra de combler des besoins imminents de places en garderie;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unaniment d'accepter la dérogation mineure, lot 3 591 440.

### DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

205-2023

#### DEMANDE MME CAMILA HUOT ET M. MATHIEU CHARRON-CÔTÉ, LOT 3 591 440

**ATTENDU QUE** la demande vise à autoriser l'exploitation d'un service de garde en milieu familial dans un bâtiment complémentaire à la résidence de l'exploitante sur le lot 3 591 440;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a commandé une étude en décembre 2022 pour déterminer les espaces appropriés dans le périmètre urbain pouvant accueillir un Centre de la petite enfance de 80 places;

**ATTENDU QU'**à cette date, la liste d'attente de place en garderie était tout de même composée de 157 noms;

**ATTENDU QUE** la demande actuelle s'inscrit dans le cadre d'un projet-pilote du ministère de la Famille dans le but d'expérimenter de nouvelles formules en services de garde;

**ATTENDU QUE** la résidence actuelle n'a pas l'espace approprié pour accueillir le service de garde;

**ATTENDU QUE** les conséquences en cas de refus priveraient la Municipalité de 6 places en garderies;

**ATTENDU QU'**un service de garde en milieu familial est un prolongement normal et naturel d'un usage résidentiel;

**ATTENDU QUE** le lot est déjà utilisé à des fins résidentielles et est habité par la demanderesse;

**ATTENDU QUE** la demande prend place dans un bâtiment existant;

**ATTENDU QUE** l'exercice de l'usage ne cause pas préjudice aux activités agricoles environnantes et au développement de ces dernières;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vertu de l'octroi d'une dérogation mineure (Résolution xxx-2023);

**ATTENDU QUE** la Municipalité va aussi modifier son règlement de zonage (Projet de règlement n°687-2023) pour permettre l'exploitation de ce type de service de garde en milieu familial dans des bâtiments complémentaires existants;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unaniment d'appuyer la demande et de confirmer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande de Mme Camila Huot et M. Mathieu Charron-Côté, pour l'exploitation d'un service de garde en milieu familial dans un bâtiment complémentaire sur le lot 3 591 440 est conforme au Règlement de zonage.

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 687-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

206-2023

#### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023**

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de mettre à jour le règlement de zonage pour corriger certaines lacunes réglementaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Carmen Demers**

**APPUYÉ PAR : Alex Papineau**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 687-2023 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 687-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 687-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement 687-2023 :

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :**

- Corriger certaines lacunes concernant les types et les normes des bâtiments et constructions complémentaires;
- Modifier la classe d'usage commerce et services d'hébergement et de restauration;
- Corriger certaines lacunes concernant les normes de stationnement et de déchargement;
- Attribuer des normes de lotissement maximales pour certaines classes d'usages dans les zones 15-H, 16-H et 17-H.

Cet avis de motion a un effet de gel immédiat sur l'ajout de nouveaux établissements d'hébergement touristiques, à l'exception de ceux admissibles en vertu du règlement sur les usages conditionnels.

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

207-2023

#### **SONORISATION – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

**ATTENDU** l'offre reçue d'Installation R. Mailloux daté du 16 mai 2023 pour la sonorisation du spectacle à la Fête Nationale du Québec le 24 juin 2023, pour un montant de 4 200,00 \$, en sus de taxes.

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue et d'accorder le contrat de service à Installation R. Mailloux pour le prix de 4 200 \$, en sus des taxes, selon l'offre présentée.

208-2023

#### **FEUX D'ARTIFICES – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

**ATTENDU** l'offre reçue de Pyromax Pyrotechnie inc. daté du 10 mai 2023 pour les feux d'artifices du spectacle à la Fête Nationale du Québec le 24 juin 2023, pour un montant de 5 748,75 \$, taxes incluses.

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue et d'accorder le contrat d'achat à Pyromax Pyrotechnie inc. pour le prix de 5 748,75 \$, taxes incluses, selon l'offre présentée.

209-2023

#### **DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023**

**ATTENDU** la tenue de l'activité de la Fête nationale du Québec organisée par le service des loisirs de Sainte-Croix, le samedi 24 juin 2023;

**ATTENDU** le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) numéro 673-2022, article 4.8.3, réglementant les exceptions des nuisances par le bruit;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil peut, en vertu de cet article, autoriser la tenue de cette activité par ladite autorisation spéciale;

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'autoriser :

- La tenue de l'activité de la Fête nationale du Québec avec une exception du bruit après 23.00 heures;
- D'informer la Sûreté du Québec de la MRC de Lotbinière de la tenue de cette activité.

### **VARIA**

#### **ALIÉNATION DE BIENS**

210-2023

#### **SOUSSION(S) – VENTE DE BOIS (SENTIER PÉDESTRE)**

Deux (2) soumissions reçues :

- |                     |           |
|---------------------|-----------|
| ➤ M. Jean-Noël Côté | 250,00 \$ |
| ➤ M. Yvan Huot      | 225,00 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter les soumissions reçues et d'accorder la vente pour le bois du lot comprenant 60 billots à M. Jean-Noël Côté au prix de 250,00\$, taxes incluses.

Le bois devra être sorti avant le 9 juin 2023 et le paiement devra être effectué au préalable.

#### **MRC DE LOTBINIÈRE**

211-2023

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022**

**ATTENDU** la réception du rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement que le conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2022.

212-2023

#### **RESSOURCES RÉGIONALES PARTAGÉES – TECHNICIEN INFORMATIQUE (MODIFICATION)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C.D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution numéro 028-2023.

213-2023

### RESSOURCES RÉGIONALES PARTAGÉES – SOUTIEN ADMINISTRATIF ET RH (MODIFICATION)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C.D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par Carmen Demers, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution numéro 029-2023.

### RELAIS POUR LA VIE DE LOTBINIÈRE

214-2023

#### DEMANDE DE FINANCEMENT

**ATTENDU QUE** depuis 1999, le Relais pour la vie rassemble des femmes et des hommes qui souhaitent agir contre le cancer;

**ATTENDU QUE** lors des événements Relais, des participants de tous âges s'unissent en communauté et marchent à tour de rôle tout au long d'une piste ou d'un chemin pour symboliser la persévérance et d'envoyer un message d'espoir à toutes les personnes touchées par le cancer;

**ATTENDU QUE** les participants amassent des fonds pour soutenir les projets de recherche novateurs pour tous les types de cancer, fournir le plus important réseau d'aide, élaborer des politiques de santé publique et offrir des informations sur le cancer;

**ATTENDU QUE** les maires de la MRC de Lotbinière soutiennent cette cause et que l'équipe des **Maires de Lotbinière** a été formé pour témoigner de leur soutien envers ces familles qui sont touchées par le cancer;

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de verser à l'équipe des Maires de Lotbinière pour Sainte-Croix la somme de 600 \$ dans le cadre de cet événement du Relais pour la vie.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023**

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS**

215-2023

**RÉGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA RUE GARNEAU**

**ATTENDU** la résolution numéro 343-2020;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire acquérir les parcelles numéros 1 et 2 du lot numéro 3 590 820 appartenant au Centre de services scolaire des Navigateurs en échange des parcelles numéros 3 et 4 du lot numéro 3 592 620 appartenant à la municipalité, le tout tel que montré sur le plan daté du 26 janvier 2022, préparé par Mathieu Beurivage, AG inc;

**ATTENDU QUE** cet échange a pour objectif de prolonger la rue Garneau jusqu'à la rue Barbin, de régulariser l'emprise de la rue Garneau et régulariser le terrain du Centre de services scolaire des Navigateurs;

**ATTENDU QU'**il est requis de spécifier à l'acte de déclaration du contrat à intervenir entre les parties que l'immeuble cédé par la municipalité ne fait plus partie du domaine public;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit donc affecter ledit immeuble à son domaine privé afin de pouvoir le céder;

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'affecter au domaine privé de la municipalité de Sainte-Croix les parcelles 3 et 4 du lot numéro 3 592 620 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK**

- Information concernant les soldes non utilisés des règlements d'emprunt.
- Information concernant les surplus accumulés.
- Information concernant le projet de transformation et valorisation de l'église.

216-2023

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 43 heures.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Dubuc, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.